



Monsieur le Président,

Vous ne pouvez ignorer que ce CHSCT est convoqué dans un contexte social difficile et conflictuel. Depuis de longues semaines, dans différents départements, dont les Côtes d'Armor, des actions sont menées par les agents des Finances Publiques. Ils se mobilisent pour la défense de leurs missions, de leurs emplois, pour une amélioration de leurs traitements, de leurs conditions de travail et pour un véritable service public de qualité partout sur l'ensemble du territoire au service de tous les citoyens.

Votre plan de « géographie revisitée » est brutal et sidérant, les collègues sont sous le choc, ils ne comprennent pas vos choix et ne les acceptent pas.

Ce projet de «démantèlement géographique» remet non seulement gravement en cause les implantations territoriales mais aussi et surtout les missions de notre direction, avec à la clef, la perspective de suppressions d'emplois par milliers. Les agents de la DGFIP ont d'ores et déjà démontré les 14 et 28 mars dernier qu'ils n'acceptent pas le démantèlement de leur direction et de leur outil de travail.

Mais, au lieu de privilégier le dialogue social, le Ministre et ses Directeurs Généraux sont passés à l'étape de l'intimidation en menaçant les agents de sanctions disciplinaires. Du jamais vu à Bercy : un directeur de la DDFiP assigne les grévistes et les représentants syndicaux locaux au tribunal administratif! Nos organisations syndicales se félicitent de l'ordonnance rendue par le juge des référés, rejetant la demande de l'administration.

Au-delà des problématiques directionnelles, les agents ont également dénoncé le projet de Loi de « transformation de la fonction publique » qui est une véritable entreprise de démolition du statut de la Fonction Publique, une machine destinée à broyer les droits des fonctionnaires, ainsi que leur vie personnelle, en imposant une mobilité subie aux familles.

Par ce projet de Loi, le gouvernement veut notamment acter :

- Le recours accru aux contractuels.
- La disparition des CHSCT par fusion des instances représentatives des personnels et création d'une instance unique de dialogue social ;
- L'absence de consultation des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en matière de promotion, mutation, notation : la porte ouverte à l'arbitraire !
- La création d'une « rupture conventionnelle » pour le secteur public en cas de suppression de postes et primes de départ volontaire.
- L'instauration d'une rémunération au mérite à « titre collectif ».
- La poursuite des suppressions d'emplois.

Pour Solidaires, FO et la CGT, un seul choix possible : le retrait de cette Loi, car elle n'est ni amendable, ni modifiable.

En ce qui concerne la présente instance, l'ordre du jour montre bien le rôle essentiel, et même vital, du CHSCT pour continuer d'améliorer les conditions de travail dans un contexte de restructurations incessantes.

En effet, actuellement, AVANT chaque modification importante impactant le service et la santé des personnels, l'employeur doit présenter une étude d'impact et un plan de prévention afin d'éviter les risques et donc de préserver la santé physique et mentale de ses personnels,

Avec le projet de loi de transformation de la fonction publique, le gouvernement vise à réduire les

droits des agents et sacrifier leur santé et leur sécurité au travail par la suppression du CHSCT. Comment travailler sereinement à la DDFiP dans un contexte aussi noir, aussi incertain, et surtout aussi anxiogène pour tous les agents de cette administration ?

Avez-vous réellement conscience, Monsieur le Président, que vos services, ceux dont le DDFiP a l'entière responsabilité, vont mal, très mal ? Prenez-vous la réelle mesure de la situation dans laquelle est plongé le département depuis de trop nombreuses années ?

Le personnel est en état de saturation et manifeste au quotidien son mal être au travail. Il lui devient même très difficile, compte tenu de l'épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête de chaque agent, de toujours comprendre l'intérêt de son travail à court terme et plus largement d'y donner un sens.

Le silence opposé aux agents est aussi douloureux et méprisant que les souffrances qu'ils ressentent chaque jour, en attendant que le couperet tombe ...

C'est, comme vous avez pu le constater récemment, un sentiment de déni, de colère, de non-considération que les agents ressentent aujourd'hui.

Le calendrier de ces annonces ne pouvait pas être plus mal choisi pour continuer à créer un climat anxiogène dans le département. Quelles mesures allez-vous prendre pour les agents – agentes qui n'ont pas pu demander leur mutation à temps ? Quelles mesures allez-vous prendre pour les agents- agentes qui ont demandé leur mutation pour un service qui va se retrouver à l'autre bout du département, et sur lesquels ils seront bloqués deux ans à cause des nouvelles règles de gestion ? Et le tout en entretenant un flou global sur le mode de communication, concertation et sur la pérennité de toutes les structures existantes et futures.

La « géographie revisitée », la loi sur la transformation de la fonction publique et les réformes des règles de gestions créent un cocktail explosif sans précédent.

En plein procès Lombard, l'administration installe les mêmes mécanismes pathogènes et nocifs dans notre administration que ceux de France Télécom, tout en ouvrant de grands parachutes pour tenter de se désresponsabiliser en cas de drame. Vous ne prenez pas la mesure de l'impact de cette réforme territoriale sur la santé des collègues. Vous êtes responsable de la santé des agents – agentes des Côtes d'Armor. Nous vous rappelons que vous êtes tenu à un devoir de résultats en ce qui concerne la santé des collègues. En cas d'échec, nous porterons les dossiers au pénal.